

## Séance du 23 juin 2016

**Réunion du Conseil Municipal en date du vingt-trois juin deux mil seize à 20 heures 30.** Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 juin 2016, s'est réuni à la mairie de Noyers-Bocage, en séance publique, sous la présidence de Jacky GODARD, Maire de Noyers-Missy.

**Présents** : M. Jacky GODARD, M. Louis HEURTAUX, Mme Chantal GRAINDORGE, Mme Josiane LECUYER, M. Philippe PELLETIER, Mme Michèle FERRON, Mme Monique CHARLES, M. Michel LE MASLE, Mme Pascale LOBREAU, Mme Christelle LECAPITAINE, Mme Delphine PIHERY, Mme Céline GUILLEMOT, Mme Elisabeth SCHNEIDER, M. Frédéric DAVID, Mme Sandrine LAURENT, M. Jacques HERVIEU, Mme Pascale MARIE M. Alain BILLARD, M. Erick GALLIER, M. Christian VENGEONS, Mme Séverine MALHERBE.

**Absents excusés** : M. Maurice ROUSSEAU (a donné pouvoir à M. HEURTAUX), M. Sébastien HARASSE, M. Freddy DIARD (a donné pouvoir à M. GODARD),

**Absents** : M. Fabien GODET, M. Jérôme RAVACHE, Mme Sylvie MARIE, Mme Isabelle LAMOTTE, M. Anthony SECOUÉ.

**Secrétaire de séance : Mme Monique CHARLES**

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 JUIN 2016

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 13 juin 2016.

### CRÉATION COMMUNE NOUVELLE NOYERS-MISSY, LE LOCHEUR, TOURNAY SUR ODON Délibération n° 2016-06-77

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2113 et suivants,  
VU la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, modifiée et notamment les articles 21 et suivants relatifs à la commune nouvelle,  
VU la loi N° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à « l'amélioration du régime des communes nouvelles » et la loi de finances pour 2016 prorogeant les « bonus » financiers liés à la création d'une commune nouvelle jusqu'au 30 juin 2016,  
CONSIDERANT les réunions des Maires volontaires qui ont réfléchi ensemble à un avenir commun,  
CONSIDERANT la réunion collégiale associant l'ensemble des Conseillers Municipaux des trois communes du 13 juin 2016 aujourd'hui volontaires pour se rassembler,  
CONSIDERANT la réunion publique tenue avec la population des communes concernées le 23 mai 2016 à Tournay sur Odon, le 26 mai 2016 à Le Locheur et le 06 juin 2016 à Noyers-Missy,  
CONSIDERANT l'accueil favorable pour ce projet de commune nouvelle, constaté au sein de la population,  
CONSIDERANT l'identité forte et commune qui rassemble les trois communes animées d'une volonté de partage et de développement conjoint,  
CONSIDERANT les bonifications financières octroyées à la commune nouvelle, ses premières simulations et l'attrait qu'elles constituent,  
CONSIDERANT que cette union permettra à notre territoire de s'affirmer plus fortement au sein du département et de la communauté de communes, fier de son identité rurale et volontaire de maîtriser lui-même les évolutions qui pourraient un jour le toucher,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 20 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions,  
- **DECIDE** la création d'une commune nouvelle, par regroupement des communes de LE LOCHEUR, NOYERS-MISSY et TOURNAY SUR ODON pour une population totale (DGF) de 2304 habitants, avec effectivité au 1er janvier 2017,  
- **DECIDE** que cette commune nouvelle sera dénommée "VAL D'ARRY", avec pour chef-lieu NOYERS-BOCAGE (Mairie, Place de l'Eglise),  
- **DECIDE** que chaque commune "historique" deviendra commune déléguée, comme la loi le permet, comportant son Maire délégué,

- **DECIDE**, comme la loi le permet, que le Conseil municipal de la commune nouvelle sera formé, durant la période dite transitoire, courant jusqu'en 2020, de la somme de l'ensemble des Conseillers municipaux actuels des communes historiques, élus lors du scrutin de mars 2014,
- **DECIDE** que chaque commune historique conservera sa mairie annexe, avec les services au public qui y sont rattachés durant la période dite transitoire,
- **DECIDE** que le budget établi par le Conseil de la Commune nouvelle permettra à chaque commune déléguée d'assurer son fonctionnement et ses possibles investissements,
- **DECIDE** qu'une Charte réglant et détaillant les conditions d'organisation, de fonctionnement, les services maintenus et nouveaux, l'ensemble des conditions de vie commune, sera établie avant la fin de l'année 2016 et soumise à validation de l'unanimité des Conseils municipaux historiques,
- **DIT** que cette Charte aura valeur d'engagement moral pour les élus de la Commune nouvelle,
- **DECIDE** que la durée pendant laquelle le lissage des taux de fiscalité des différentes communes sera fixée à douze ans à compter de la création de la commune nouvelle,
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de Région d'acter par arrêté la création de la Commune nouvelle "VAL D'ARRY", et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

#### **APPROBATION PROJET PERIMETRE NOUVEL EPCI Délibération n° 2016-06-78**

M. le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral en date du 4 mai 2016, modifié le 17 mai 2016, portant projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion d'Aunay-Caumont Intercom et Villers-Bocage Intercom. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, approuve celui-ci, et propose Pré-Bocage Intercom comme nom et Villers-Bocage comme siège.

#### **APPEL D'OFFRES TRAVAUX DE VOIRIE 2016 : CHOIX DE L'ENTREPRISE Délibération n° 2016-06-79**

Pour donner une suite à l'appel d'offres concernant les travaux de voirie pour l'année 2016, 6 entreprises ont répondu. La commission d'appel d'offres s'est réunie les 13 et 20 juin 2016. Lecture est donnée du rapport d'analyse des offres. Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission, à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise MOULIN, de Le Mesnil Patry (14), pour un montant HT de 102 483.98 €. M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette affaire.

#### **AVENANT N° 3 TRAVAUX AMENAGEMENT DE LA PLACE Délibération n° 2016-06-80**

M. le Maire expose l'avancement des travaux d'aménagement de la place, qui ont nécessité déjà 2 avenants. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'avenant N° 3, pour un montant de 16 305.10 € H.T, ce qui porte le montant total de ces travaux à 654 411.20 € H.T. M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette affaire.

#### **CONSOLIDATION EMPRUNT AMENAGEMENT DE LA PLACE CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS Délibération n° 2016-06-81**

Pour financer les travaux d'aménagement de la place, un emprunt de 500 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations avait été envisagé et obtenu, avec possibilité de déblocage selon les besoins.

Considérant le coût moins élevé des travaux, et des subventions accordées, le besoin de financement par emprunt de 200 000 € sera suffisant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention), accepte de réaliser un emprunt de 200 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour une durée de 30 ans, au taux d'intérêt en vigueur de 1.75 % (à savoir 1 % de plus que le taux du livret A). M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette affaire.

#### **SUIVI DE L'EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION : CHOIX DE L'ENTREPRISE Délibération n° 2016-06-82**

Dans le cadre du suivi du fonctionnement de la nouvelle station d'épuration, une consultation a été lancée auprès d'entreprises susceptibles de réaliser ce suivi. 3 entreprises ont répondu positivement en faisant une offre.

La commission assainissement, lors de sa séance du 7 juin dernier, a souhaité rencontrer les 2 entreprises dont l'offre était approchante. A l'issue de cette rencontre, la commission suggère de retenir la proposition de la SAUR, la mieux-disante au niveau du coût de la prestation et de sa présentation technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention), retient la proposition de la SAUR à Grentheville (14), pour assurer le suivi de la station d'épuration. Une convention fixera les interventions et le coût correspondant. Cette convention annuelle prendra effet à partir du démarrage de la nouvelle station. M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette affaire.

#### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EXCEPTIONNEL DU 8 JUIN 2016**

Un compte-rendu est effectué par M. VENGEONS concernant le devenir du projet de construction d'un bâtiment éco-responsable dans la ZAC des Noires Terres, suite au retrait des entreprises candidates à son occupation.

Mrs VENGEONS et GODARD ont rendu compte de l'état de la réflexion sur l'harmonisation des compétences futures exercées par le futur EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- commission personnel : reportée au 5 juillet à 18 h 00
- commission voirie : reportée au 6 juillet à 18 h 00
- rappel réunion PLU Missy le 7 juillet à 18 h 30
- pique-nique école le 5 juillet
- rencontre avec le directeur départemental de l'éducation nationale le 4 juillet à 17 h 30
- sortie ADO le 10 septembre au parc Ange Michel

M. le Maire met à disposition des membres du Conseil Municipal le rapport d'activités et financier 2015 de l'ADMR.

M. Jacques HERVIEU signale que l'éclairage du gymnase reste allumé malgré son inoccupation.

Mme Chantal GRAINDORGE lance un appel à bénévoles pour assurer des permanences à la médiathèque. Toute personne intéressée peut prendre contact avec elle, pour obtenir tout renseignement complémentaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

**Pour extrait conforme, Le Maire, Jacky GODARD**